

7ID POSEIDON

Société civile immobilière au capital de 1.000 €
Siège social : 63 rue Maurice Le Boucher – 34070 Montpellier
834 997 983 RCS Montpellier

(la « **Société** »)

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatorze avril,

- **La société COFIGESTEUX** (RCS Paris 942 042 607), propriétaire de 95 parts
Numérotées de 1 à 95
- **La société COFIRENOV** (RCS Paris 853 061 406), propriétaire de 5 parts
Numérotées de 96 à 100

propriétaires ensemble de la totalité des cent (100) parts sociales composant le capital social de la Société (les « **Associés** »),

après avoir rappelé que l'article 17-2 des statuts de la Société qui permet aux associés de prendre des décisions par acte unanime,

après avoir reconnu que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires lui ont été adressés ou tenus à sa disposition dans les délais légaux et réglementaires applicables, et notamment les statuts actuels de la Société ;

ont pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

1. Nomination de Wagram Conseil en qualité de Gérant de la Société ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

(Nomination de Wagram Conseil en qualité de Gérant de la Société)

Les Associés,

décident de nommer pour une durée indéterminée, avec effet à compter de ce jour, en qualité de Gérant :

- **Wagram Conseil**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé 5 place Wagram – 75017 Paris, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 952 009 512 (« **Wagram Conseil** ») ;

précisent que Wagram Conseil sera ainsi co-Gérant aux côtés de COFIRENOV,

décident que la rémunération de Wagram Conseil pour ses fonctions de Gérant sera, le cas échéant, fixée ultérieurement,

rappellent que le Gérant, qui représente la Société à l'égard des tiers se conformera, dans l'exercice de ses fonctions, aux règles légales, statutaires et, le cas échéant, extrastatutaire délimitant ses pouvoirs.

Wagram Conseil a d'ores et déjà déclaré accepter lesdites fonctions, si elles venaient à lui être confiées et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur en vue de leur exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les Associés.

[Signature en page suivante]

L'Associé Unique a accepté de signer le présent rapport par voie de signature électronique au sens des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil par le biais du service DocuSign et déclare en conséquence que la version électronique du présent acte constitue l'original du document et est parfaitement valable. Le présent acte pourra être signé et remis par voie électronique et en plusieurs exemplaires, chacun d'eux étant considéré comme un original, mais tous constituant ensemble un seul et même acte.

DocuSigned by:

2D6C1916F7314BE...

COFIGESTEAUX

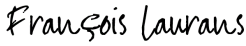
Représentée par COFIRENOV, elle-même
représentée par M. Raoul Saada

DocuSigned by:

2D6C1916F7314BE...

COFIRENOV

Représentée par M. Raoul Saada

Signé par :

DDA4A08C2183402...

Wagram Conseil

Représentée par M. François Laurans
Pour acceptation des fonctions de Gérant